



**PV CC Coppet 8/2011**

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET  
LEGISLATURE 2011-2016**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 décembre 2011**

Début de la séance : 18h30

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Présents : 53 Conseillers ou Conseillères  
Excusés : 2 Conseillers ou Conseillères  
Absents : 0 Conseillers ou Conseillères

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu valablement.

**Ordre du jour :**

1. **Approbation du Procès-verbal du 11 octobre 2011 ;**
2. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
3. **Communications de la Municipalité ;**
4. **Rapport de la commission permanente des Finances concernant le préavis No 12/2011-2012 relatif au Budget de Fonctionnement de l'année 2012 ;**
5. **Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 13/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 68,000.00 pour l'acquisition de matériel informatique ;**
6. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
7. **Divers et propositions individuelles.**

**1. Approbation du Procès-verbal du 10 octobre 2011**

Le Président ouvre la discussion sur le PV du 10 octobre 2011. Il faut noter une erreur de date sur la convocation, il s'agit du PV du 10 octobre et non du 11.

M. G. Cherbuin signale qu'avant l'intervention de M. Freudiger, il n'est pas mentionné qu'il avait demandé que les personnes ne faisant pas partie du Conseil puissent prendre part à la discussion. Lors de son intervention, il avait souhaité que la présentation se fasse avant les débats et non pendant. Le Président lui a répondu que le Secrétaire du Conseil Régional avait été invité en tant que spécialiste et consultant et qu'il avait le droit de participer. Cette intervention n'a pas été mentionnée au PV.



De plus, M. G. Cherbuin signale que plusieurs discussions ont eu lieu au sujet du PDRN et il estime que le résumé est trop succinct. Les commentaires de la Municipalité qui affirme « que l'autonomie communale est préservée et que, dans tous les cas, ce sera au Conseil de décider », n'apparaît pas clairement.

Le Président prend note de la remarque et tient à rappeler que le PV est là pour résumer les discussions et qu'il doit principalement donner les résultats des votes sur les préavis.

M. R. Camponovo revient sur le PDRN et la légitimité de faire intervenir une personne extérieure au Conseil lors des débats. Après consultation auprès du SeCRI, il ne semble pas certain que ce procédé soit autorisé sans l'accord préalable de l'Assemblée. Il demande que l'enregistrement de la séance du 10 octobre soit réécouté et que l'acceptation du PV soit repoussée.

Le Président explique que seul le bureau du Conseil est en droit de réécouter les enregistrements des séances et que pour repousser l'acceptation de ce PV, il faut que cette demande soit appuyée par au moins 5 membres du Conseil. Comme c'est le cas, l'approbation de ce PV est repoussée et le bureau se réunissant le mercredi 14 décembre, réécouterà cet enregistrement.

M. G. Cherbuin tient à rectifier que, lors de son intervention au sujet du local du sauvetage (page 17), il avait signalé que ce local appartenait à la commune et qu'en tant que propriétaire des murs, elle devait les entretenir. Sa demande de crédit supplémentaire était amenée par ce blais-là, ce qui n'est pas noté dans le PV.

M. P. Girardi ne comprend pas pourquoi il est nécessaire de repousser l'approbation de ce PV.

Le Président répond qu'une demande de précision exige la consultation de l'enregistrement.

M. A. Maillard regrette que seules 5 personnes puissent décider pour tous les membres.

Le Président propose que le Conseil communal soit consulté comme pour un amendement et l'assemblée procède au vote à main levée, le résultat est le suivant :

**Oui : 24**

**Non : 21**

**Abst. : 6**

L'enregistrement sera réécouté et le PV du 10 octobre 2011 sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.

(Une personne étant sortie de la salle, elle n'a pas participé à ce vote).

## **2. Communications du Bureau du Conseil communal**

Le Président signale les points suivants :

### PV de décision, séance du 10.10.2011

Un citoyen a signalé une erreur sur le dernier PV de décision affiché au pilier public. En effet, dans le cadre du préavis sur le PDRN, il était mentionné 48 approbations au lieu de 38. Etant donné que cela n'avait pas d'incidence sur le résultat et comme le délai référendaire était dépassé, cet extrait a été retiré.

### Commissions ad hoc

Il est rappelé que des commissions ad hoc doivent être nommées lorsque la Municipalité dépose des préavis qui ne concernent pas des commissions permanentes. Les Conseillers peuvent être nommés par le bureau pour siéger dans ces commissions. Si une personne ne peut pas participer ou si elle a un intérêt particulier pour un dossier, elle peut prendre contact avec le bureau.

## **3. Communications de la Municipalité**

M. G. Produit commence son intervention en invoquant son désarroi sur le déroulement des dernières séances. Il déplore les débats difficiles ainsi que le manque de confiance et se demande ce que les

autorités peuvent faire pour débloquer cette situation. Toutes ces tracasseries donnent un dynamisme et une ambiance de travail peu propices au bon développement de notre commune. Il demande qu'il n'y ait pas d'attaques personnelles.

Ensuite, des communications sont données par les Municipaux en charge des dossiers sur l'avancement de différents dossiers.

*M. G. Produit :*

#### Journal de Coppet

Ce journal est actuellement distribué dans les ménages. Il a été déplacé au mois de décembre et a été étoffé, il contient 12 pages. Parmi tous les articles présentés, celui relatif au Plan Directeur Localisé de la gare de Coppet est relativement important.

#### PDL de la gare de Coppet

Tous les services cantonaux ont été consultés et ont donné leur premier avis sur les différents amendements. Un cahier des charges est actuellement à l'étude avec le mandataire et devrait être prêt en début d'année 2012.

#### Fondation Othenin d'Haussonville pour le rayonnement de l'esprit de Coppet

Depuis le mois de novembre dernier, la Commune a été invitée à siéger au Conseil de cette Fondation avec voix consultative. Elle a été créée par le Comte d'Haussonville afin de gérer son patrimoine. Il faut noter que la situation est très difficile. Les comptes sont mauvais et l'aile Necker est difficile à louer. Il est possible que la Municipalité vienne prochainement devant le Conseil avec des idées de soutien.

*M. J.-C. Trotti :*

#### Containers enterrés

Ce projet est terminé et les ramassages porte à porte seront bientôt supprimés. Un tout ménage sera prochainement envoyé aux habitants de la Commune afin de les tenir informés.

#### Service des routes : décisions

- Demande de Mme L. Bory Villa, place des Ormes, interdiction de tourner à droite : mesure acceptée ;
- Passage piétons à Tannay, hauteur des Pallets : mesure refusée ;
- Demande de Mme I. Naville, La Poste, miroir : mesure refusée.

#### Déchetterie Founex-Coppet

La halle en bois pour les déchets spéciaux ménagers est terminée sans dépassement de crédit.

#### Aménagements des éléments de sécurité à la Gare de Coppet

Les travaux sont terminés. Il s'agissait de la passerelle, du passage sous voies et des modérateurs de vitesse.

#### SITSE - gaz

Le projet de relier le gaz aux nouvelles conduites est abandonné. Peu de communes concernées se sont montrées intéressées. Il faut noter que ces travaux pourront être entrepris dans le futur.

#### SITSE – chemin des Grands-Hutins

La pose des collecteurs eaux claires et usées est terminée. Les travaux actuels encore en cours concerne les SITSE pour l'eau potable.

#### PGE – Plan Général d'évacuation des Eaux

Suite à des contrôles, il y a des problèmes concernant la boucle côté Genève. Les eaux claires se mélangent avec les eaux usées.

#### Chantier à l'entrée de Coppet

Il s'agit de changement des conduites d'eau potable par les SITSE.

ARSCO S.A.

En tant que Président d'ARSCO S.A., société anonyme immobilière dont les actionnaires sont les communes de Terre Sainte, M. J.-C. Trotti informe qu'un concours d'idées a été lancé pour la construction d'une piscine scolaire et d'une patinoire couverte sur le site des Rojalets. En effet, la patinoire actuellement située au Château de Coppet est vieillissante et la piscine peut répondre à une demande du canton, la loi sur le sport étant actuellement en cours de modification.

*Mme N. Imesch*

Prévention cambriolages

La Police Cantonale propose un flyer d'information pour les mesures à prendre afin de se protéger des cambriolages de plus en plus fréquents dans la région. Ce document est à disposition sur la table du Conseil.

Réforme policière

Pour le moment, aucune information n'est parvenue aux Communes ; les 6 agents resteront en place jusqu'à nouvel avis. Les changements se feront plus tard.

Travaux Maison de Ville et Grand Rue 67

Suite aux oppositions, une rencontre a eu lieu entre toutes les parties sur convocation du tribunal et la Commune est dans l'attente du jugement. Etant donné le retard pris, il faudra sans doute revoir le devis et un préavis sera représenté.

*Mme S. Paratore*

AJET

Suite à une mise au concours d'un poste pour un chef de service, M. Luc Visinand a été engagé et est entré en fonction le 1<sup>er</sup> décembre dernier.

*Mme I. Naville*

Marché de Noël et nocturne

Ces activités se dérouleront le jeudi 15 décembre prochain. Un spectacle a été organisé pour les petits et les Conseillers sont invités à venir nombreux avec leurs enfants.

IMMA – Académie Menuhin

Cette académie va organiser prochainement un concert pour les Copétans. Il devrait avoir lieu le dimanche 5 février 2012 à 17h à la salle communale. A confirmer.

Ensuite, Mme I. Naville fait remarquer que le sapin est magnifique.

M. G. Produit présente les préavis pour la prochaine séance du lundi 6 février 2012 :

- Demande de crédit pour l'installation d'un panneau d'information électronique à la gare de Coppet ;
- Amortissement des crédits d'étude du PQ chemin des Jardins ;
- Demande de crédit pour l'élaboration du PQ chemin des Jardins ;
- Demande de crédit pour l'acquisition d'une buvette provisoire (Port de Coppet).

Pour ce dernier point, il s'agira sans doute d'un préavis d'urgence, car actuellement les offres présentées ne correspondent pas aux attentes.

**4. Rapport de la commission permanente des Finances concernant le préavis No 12/2011-2012 relatif au Budget de Fonctionnement de l'année 2012**

A la demande du Président, le rapporteur de la commission permanente des Finances, M. M. Gada, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ajoute que le budget sera présenté compte par compte et que M. J.-M. Cherbuin, boursier communal, est présent pour appuyer la Municipalité en cas de questions. La discussion sur le budget est ouverte.

#### 1. Administration générale - charges

M. G. Cherbuin, concernant le compte 110.301.2 – Trait. du personnel occasionnel, aimerait savoir pour quelle raison il ne se trouve pas dans le compte 155.

M. G. Produit répond qu'il s'y retrouve par imputation interne.

M. G. Cherbuin, concernant le compte 110.366.30 – Aides individuelles (loisirs & sports), se demande pour quelle raison une subvention devrait être accordée pour des vélos électriques et non pas pour des vélos ordinaires qui sont moins polluants.

M. G. Produit rappelle que la Municipalité souhaite créer une commission du développement durable et développer la mobilité douce. De plus, actuellement des stations de velopass (réseaux suisses de vélos en libre-service) sont en cours d'étude avec les communes avoisinantes. Concernant la décision de proposer une subvention pour des vélos électriques et non pas pour des vélos ordinaires, c'est un premier pas dans le sens d'une incitation à la mobilité douce, mais cela pourrait être modifié par la suite.

M. P. Girardi, concernant les comptes 110.301.1 et 2 – Traitements du personnel et personnel occasionnel, fait simplement remarquer que le budget a été pulvérisé.

M. G. Cherbuin, concernant le compte 175.390.1 – Imputat. Internes frais person., aimerait des explications sur ce compte. De plus il ne voit pas de frais d'entretien concernant le véhicule de service.

M. G. Produit explique qu'il s'agit des salaires bruts qui sont répartis entre la patinoire et la buvette mobile. Le calcul est fait par rapport à un décompte d'heures. Quant aux frais d'entretien du véhicule, ils font partie des frais généraux des autres véhicules.

Mme T. Moreillon, concernant le compte 155.316.10 – Loyer de la buvette, aimerait des explications sur le montant de CHF 30,000.00.

M. G. Produit explique qu'en 2011, la location de la buvette représentait un montant mensuel d'environ CHF 1,880.00. Pour 2012, lors de l'étude du budget, il était prévu d'agrandir cet espace et de l'exploiter sur toute l'année, ce qui représentait un budget mensuel de CHF 2,500.00. Ce ne sera pas le cas pour 2012, la buvette n'ayant pas encore été choisie. Il rappelle qu'il est possible que la commune opte pour l'acquisition d'une structure, ce qui pourrait amener un préavis d'urgence comme signalé au point 3 de cette séance.

M. G. Cherbuin, concernant le compte 18 – Transports publics, estime, qu'étant donné les coûts des cartes journalières CFF, il faudrait peut-être revenir aux abonnements généraux ou même supprimer ce service.

M. G. Produit rappelle l'historique de ces titres de transports CFF qui ont fait couler beaucoup d'encre. Actuellement, ces cartes ne sont pas rentabilisées, car elles ne peuvent plus être vendues aux autres communes, seuls les habitants de Coppet et de Tannay ont le droit de les acquérir. De plus dans ces frais de transport de CHF 27,500.00, il y a également les campagnes de subventions faites conjointement avec les TPG pour le renouvellement des abonnements.

M. R. Campanovo, concernant les comptes 110.311.2 - Achat de matériel informatique et 110.315.2 – Entretien matér. Informatique, aimerait connaître le rapport avec le préavis qui sera présenté au point 5 de cette séance.

M. G. Produit répond que nous avons des logiciels spécifiques aux communes, tant dans le domaine comptable qu'au contrôle des habitants, et que les licences/abonnements représentent des sommes importantes. De plus, les contrats d'entretien pour les photocopieurs font également partie de ces comptes. En ce qui concerne le préavis qui va être présenté ce soir, celui-ci explique les frais de maintenance du compte 110.315.2.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 1. :

1. Administration générale	CHF 4,625,400.00	Oui : 52	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

1. Administration générale - revenus

M. F. Keller, concernant le compte 110.452.31 – Part. des revenus du Centre Sportif, aimerait comprendre les raisons de son augmentation.

M. J.-C. Trotti assure que la différence provient de la location du terrain synthétique.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 1.

1. Administration générale	CHF 1,671,000.00	Oui : 52	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

*Une pause de 5 minutes est proposée à l'assemblée.*

2. Finances - charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 2.

2. Finances	CHF 5,739,350.00	Oui : 52	Non : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	----------	---------	----------------

2. Finances - revenus

Mme S. Baltzer, concernant le compte 210.400.1 – Impôt sur le revenu, se demande si l'augmentation de CHF 2,000,000.00 n'est pas trop optimiste.

M. G. Produit comprend que cette augmentation puisse surprendre, mais suite à la nouvelle péréquation et aux rentrées prévues pour 2011, la Municipalité a opté pour l'équilibre budgétaire.

M. F. Keller, concernant les commentaires de ce même compte, aimerait connaître ce que cela concerne concrètement.

M. G. Produit répond que, depuis quelques années déjà, il s'agit des encaissements de l'année courante, soit 2011.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 2.

2. Finances	CHF 20,027,000.00	Oui : 52	Non : 0	Abstention : 0
-------------	-------------------	----------	---------	----------------

3. Domaines et bâtiments - charges

M. A. Alliste, concernant le compte 353.439 – Recettes (Entrées Musée), fait remarquer que les recettes sont régulièrement en baisse, mais qu'en parallèle les charges sont en hausse. Il propose d'augmenter le budget publicité dans l'objectif d'accroître le nombre de visiteurs.

M. G. Produit explique que les honoraires concernent les frais de l'archiviste, qui n'a pas pu travailler en 2011 en raison du blocage des travaux de la Maison de Ville. En ce qui concerne l'avenir du Musée, beaucoup de questions se posent et des idées circulent.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 3.

3. Domaines et Bâtiments	CHF 295,870.00	Oui : 52	Non : 0	Abstentions : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	-----------------

3. Domaines et bâtiments - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 3.

3. Domaines et bâtiments	CHF	545,740.00	Oui : 52	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------	-----	------------	----------	---------	----------------

#### 4. Travaux - *charges*

M. G. Cherbuin, concernant le compte 430.311.2 – Achats matériel signalisation, ne comprend pas l'acquisition de tables.

M. G. Produit explique qu'il s'agit de matériel de voirie et qu'il est toujours imputé à ce compte.

M. G. Cherbuin, concernant le compte 430.311.1 – Achats matériel signalisation, voudrait connaître la raison pour laquelle 4 nouveaux mâts pour les oriflammes sont prévus à l'achat.

M. G. Produit répond que ces nouveaux mâts sont prévus pour les extérieurs du Bourg, côté Poste et côté Rocailles. Il a été décidé de ne pas présenter de préavis afin simplifier le travail administratif.

M. F. Keller, concernant le compte 461.314 – Entretien du réseau, aimerait savoir si l'augmentation prévue va faire l'objet d'un préavis.

M. J.-C. Trotti explique qu'il s'agit de l'entretien léger du réseau compensé par les taxes d'épuration.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 4.

4. Travaux	CHF	2,165,000.00	Oui : 50	Non : 1	Abstention : 1
------------	-----	--------------	----------	---------	----------------

#### 4. Travaux - *revenus*

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 4.

4. Travaux	CHF	1,126,300.00	Oui : 52	Non : 0	Abstention : 0
------------	-----	--------------	----------	---------	----------------

#### 5. Instruction publique et cultes - *charges*

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 5.

5. Instruction publ. et cultes	CHF	2,170,220.00	Oui : 52	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------------	-----	--------------	----------	---------	----------------

#### 5. Instruction publique et cultes - *revenus*

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 5.

5. Instruction publ. et culte	CHF	330,500.00	Oui : 52	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------------	-----	------------	----------	---------	----------------

#### 6. Police

M. A. Maillard aimerait savoir, suite au flyer proposé par la police concernant les cambriolages, ce qu'elle compte faire pour nous protéger. De plus, étant donné que les discussions entre les communes et le canton ne sont terminées, il propose de garder ces montants afin d'engager des gendarmes municipaux.

Mme N. Imesch explique qu'il n'est pas possible d'engager des personnes pour faire ce travail. La commune de Coppet a une auxiliaire de police qui s'occupe principalement des parkings mais qui ne peut pas se charger de travaux de la police cantonale. Actuellement, la réforme policière n'est malheureusement pas encore terminée et nous sommes dans l'attente de la liste des tâches.

M. G. Produit ajoute que pour 2012, les 6 postes actuels seront maintenus, mais il n'est pas certain qu'à l'avenir cela soit le cas. En effet, les communes vont payer 2ct d'impôts supplémentaires afin de couvrir ces frais, ce qui va créer une enveloppe commune qui sera répartie sur tout le canton. Notre région, bien que sensible, semble privilégiée par rapport à d'autres.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 6.

6. Police	CHF	1,338,270.00	Oui : 52	Non : 0	Abstention : 0
-----------	-----	--------------	----------	---------	----------------

6. Police - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 6.

6. Police	CHF	792,070.00	Oui : 52	Non : 0	Abstention : 0
-----------	-----	------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - charges

M. G. Cherbuin, concernant le compte 712.352.20 – Particip. à assoc. AJET, aimerait savoir où passe l'argent de cette association. Il apparaît une augmentation importante et il se demande s'il ne faudrait pas demander un audit sur cette structure.

M. G. Produit répond que la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants) impose, entre autre, du personnel formé et des normes strictes sur les espaces dévolus aux enfants. Par ailleurs, les UAPE se sont beaucoup développées et toutes les écoles de Terre Sainte ont leur propre structure.

De plus, depuis 2004, les subventions ont fortement diminué. La grille tarifaire avait été revue à la hausse et suite au mécontentement des utilisateurs, celle-ci a été révisée à la baisse. Pour rappel, dans le canton, les structures de ce type sont normalement subventionnées à hauteur de 40 à 60% par les pouvoirs publics locaux. Les parents et l'état mettant la différence. Dans un premier temps, la participation de nos communes s'élevait à 25% et dernièrement, elle a passé à 40%. C'est une des raisons de l'augmentation.

Mme T. Moreillon, concernant le compte 720.351.50 – PC à domicile et hébergement, aimerait des explications sur la terminologie « PC ».

M. G. Produit répond que cela concerne les Prestations Complémentaires. Il s'agit, par exemple, de compléments sur l'AVS pour les personnes âgées.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 7.

7. Sécurité sociale	CHF	9,083,700.00	Oui : 52	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	-----	--------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 7.

7. Sécurité sociale	CHF	7,450.00	Oui : 52	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	-----	----------	----------	---------	----------------

8. Services industriels - charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 8.

8. Services industriels	CHF	4,600.00	Oui : 52	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------	-----	----------	----------	---------	----------------

8. Services industriels - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 8.

8. Services industriels	CHF	4,600.00	Oui : 52	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------	-----	----------	----------	---------	----------------

Total des charges

Mme B. Fauran aimerait savoir, alors que la Confédération a entré le développement durable dans la Constitution et que le Canton l'intègre dans les processus de décisions, si Coppel a l'intention d'en tenir compte dans ses réflexions et son budget pour 2012.

M. J.-C. Trotti répond que dans les honoraires, un montant est prévu à cet effet. De plus, une commission sera mise en place en début 2012.

M. G. Cherbuin, concernant le programme quinquennal d'investissements, aimerait des éclaircissements sur le financement du Conseil Régional. De plus, il n'a pas souvenir d'avoir accepté un crédit pour ce financement. Enfin, comment se répartissent les montants par habitant ?

M. G. Produit explique que le plan d'investissement est une projection vers le futur. Il rappelle que c'est le Conseil qui décidera des investissements à engager pour la région. Il a été procédé à une planification financière qui représente CHF 190.00 par année et par habitant. Les CHF 31.00 votés pour les transports publics sont inclus. Les CHF 20.00 de cotisation ont également été validés par le Conseil. Ces deux montants se trouvent déjà dans le budget. Pour les CHF 159.00 qui se trouvent dans le plan d'investissement, ceux-ci devront être acceptés par chacune des 44 communes du Conseil Régional. Ces montants apparaissent dans le plan d'investissement simplement pour sensibiliser les Conseillers sur le coût à prévoir pour ces infrastructures.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote du total des *charges*.

Total des charges	CHF 25,422,410.00	Oui : 52	Non : 0	Abstentions : 0
-------------------	-------------------	----------	---------	-----------------

#### Total des *revenus*

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du total des *revenus*.

Total des revenus	CHF 24,504,660.00	Oui : 52	Non : 0	Abstention : 0
-------------------	-------------------	----------	---------	----------------

#### Ensemble du budget 2012

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote de l'ensemble du préavis.

Total des charges	CHF 25,422,410.00
Total des revenus	CHF 24,504,660.00

Excédent de charges	CHF 917,750.00	Oui : 52	Non : 0	Abstentions : 0
---------------------	----------------	----------	---------	-----------------

Le budget de Fonctionnement de l'année 2012 est accepté à l'unanimité.

M. G. Produit félicite et remercie la commission de Finances pour son travail de précision et de compétence. Il remercie également les membres de ce Conseil pour leur sagesse.

### **5. Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 13/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 68,000.00 pour l'acquisition de matériel informatique**

A la demande du Président, le rapporteur de la commission ad hoc, M. R. Ferro, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. G. Produit tient à signaler que sur le préavis il est mentionné que Microsoft ne mettra plus à jour le système d'exploitation XP à partir de décembre 2011. Il semble que ce point ait été reporté.

M. A. Alliste aimerait connaître la raison pour laquelle le leasing n'a pas été retenu.

M. R. Ferro explique le taux d'intérêts proposé était de 8%.

M. F. Formenti se demande si tout a été prévu pour protéger les accès aux données depuis l'extérieur.

M. G. Produit rappelle que la Commune a fait appel à des spécialistes qui sont sensibilisés à ces problématiques.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 51

Non : 0

Abst. : 1

Le préavis No 13/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 68,000.00 pour l'acquisition de matériel informatique, est accepté.



## 6. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 52

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

### 1. Divers et propositions individuelles

Mme J. Rachoulis-Hedinger fait remarquer que l'accès à la passerelle de la gare du côté du parking manque de lumière et demande qu'est-ce qui est prévu en cas de neige.

M. J.-C. Trotti rappelle que sur la parcelle 221 aucune construction n'est autorisée. Pour la lumière, la seule solution serait d'installer un spot puissant depuis l'autre côté de la passerelle. La Municipalité prend note.

M. M. Neri insiste sur la dangerosité de l'accès côté parking et propose d'installer des marches.

M. N. Gerber aimerait des informations sur la buvette de la gare.

M. G. Produit répond que cette structure est prévue pour début janvier, si les travaux sont terminés.

Mme T. Moreillon revient sur la sortie de la Cave du Château côté cuisine. Les projecteurs sont aveuglants et le petit pont n'est toujours pas sécurisé.

M. J.-C. Trotti explique qu'un devis a été demandé, les travaux devraient être entrepris au printemps prochain.

Mme B. Fauran demande si le règlement communal sur les arbres datant de 1993 va être révisé car elle estime qu'il est dépassé.

M. G. Produit répond que cette question va être discutée en Municipalité.

M. G. Meylan a constaté qu'une lumière est à changer sur le nouveau chemin passant sous les voies des CFF.

M. J.-C. Trotti prend note.

M. F. Formenti aimerait connaître l'avancement du projet concernant la motion des loyers raisonnables. Mis à part les Toises, il n'a pas connaissance d'autres projets et fait remarquer que dans les autres communes, les travaux avancent.

M. G. Produit rappelle que Coppet a été précurseur pour ces logements par rapport aux autres communes. Actuellement, il y a peu d'espace à disposition. Il ne faut pas oublier que des projets font partie du PDL de la gare et sont à l'étude actuellement. De plus, le canton, propriétaire de la parcelle située aux Bochattets, ne désire pas la céder pour le moment ; il souhaite garder son foncier en cas d'afflux massif de réfugiés. Pour les parcelles acquises ces dernières années, elles ne se prêtent pas à ce genre de construction. Le dossier de la rue des Belles-Filles est en suspens et pour la parcelle située derrière Sadesa, la Municipalité ne pense pas que ce soit l'endroit idéal. Seul le projet des Toises est d'actualité.

La parole n'étant plus demandée, la séance du Conseil Communal est levée à 20h50.

Le Président

La Secrétaire

Yves Riesen

Christine Mutton